

La commune engage un vaste chantier pour contenir les eaux de pluie

Ault. Une prairie inondable et des fossés à redents sont en cours d'aménagement au bord de la D940, pour retenir l'eau de pluie sur le plateau et éviter qu'elle ne dévale vers le centre-bourg.



Les engins de chantier façonnent une prairie inondable sur les hauteurs d'Ault, au bord de la D940, à l'endroit même où se retrouvent les eaux du plateau en cas de fortes pluies.

Xavier Togni

Journaliste

mers@courrier-picard.fr

Un torrent d'eau et de boue qui dévale la Cavée verte puis la Grande rue, jusqu'en bas d'Ault, avant de se déverser dans la mer. Le phénomène, constaté depuis des décennies, survient dès que de fortes pluies s'abattent sur le littoral, provoquant parfois l'effondrement de talus ou des inondations dans des caves, des garages, voire des habitations.

Ce qui exaspère les riverains concernés. Certes, les travaux de réhabilitation du centre-bourg, achevés en 2023, ont apporté une légère amélioration dans cette partie du village, avec la rénovation du réseau d'eaux pluviales. Mais cela reste insuffisant et c'est en amont, à la source pourrait-on dire, qu'il faut régler le problème.

Prairie inondable

C'est pourquoi, un vaste chantier a été lancé la semaine dernière, lundi 20 octobre 2025, sur les hauteurs d'Ault, pour réaliser des aménagements d'hydraulique douce sur le plateau agricole. Les engins de l'entreprise Colas s'affairent sur une parcelle de 6700 m², située à l'angle de la RD940 (axe Eu-Saint-Valéry-sur-Somme) et de la route communale menant à Saint-Quentin-Lamotte, face à la Cavée verte justement. Ils sont en train de créer une prairie inondable, d'en-

viron un mètre de profondeur avec une toile géotextile dans le fond, et qui sera entourée d'une sorte de digue végétalisée. Son but sera de retenir l'eau au maximum, au moins de ralentir son débit pour qu'elle s'infiltre sur place, s'évacue bien plus lentement sans provoquer de dégâts en aval.

Cette opération a pu être engagée grâce à un échange de terres entre le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Ault et un agriculteur, qui possédait cette parcelle. Un lieu soigneusement choisi. « Les études hydrographiques ont montré que toute l'eau du plateau arrivait à cet endroit », souligne Jeanne Devisme, du groupe d'ingénierie Verdi, maître d'œuvre pour le compte de la commune.

Retenir l'eau en amont

De plus, selon le résultat des études de sol, la capacité d'infiltration est importante. « L'eau viendra s'accumuler dans cette prairie, suivant un débit qui pourra être de 90 litres par seconde. Et il y a aura un système de surverse en cas exceptionnel. Mais elle sera dimensionnée pour absorber l'équivalent de 20 ans de pluie. » Même si elle n'est pas terminée, elle a déjà prouvé son efficacité la semaine dernière, lors de la tempête.

Cette pièce maîtresse du dispositif de retenue sera complétée par d'autres ouvrages, de moindre ampleur. Ainsi, « des fossés à redents », c'est-à-dire avec des compartiments, seront creusés le long de la petite route menant à Saint-Quen-

tin-Lamotte, mais aussi le long de la RD940, vers Ault d'un côté, et le hameau du Temps Perdu de l'autre. Viendront s'y ajouter, par l'entreprise Perspective, des plantations de haies, des fascines (barrages en branchages enchevêtrés), des bandes enherbées reconstituées en bordure de champs.

Fossés, haies, fascines

Il s'agit, encore et toujours de « tamponner le débit de la crue », pour éviter le trop-plein dans le réseau d'eaux pluviales. Il sera également demandé aux services du Département de rénover la buse passant sous la RD940. Un autre fossé sera creusé le long du chemin prolongeant la rue du 11-Novembre, entre la D940 et le cimetière, près duquel existe déjà un petit bassin de rétention. Un bassin rue du Bois de Cise sera également rénové.

Le gros des travaux devrait être terminé en janvier 2026. L'entretien sera ensuite assuré par les agents municipaux.

L'investissement total s'élève à 510 000 euros, hors taxes, mais il est en grande partie couvert par des subventions, le reste à charge de la commune n'étant que de 50 000 euros. Entre autres financeurs, l'agence de l'Eau apporte 35 % « à condition d'avoir un programme d'actions agronomiques », par exemple changer les méthodes de culture. Une réunion est donc prévue avec les agriculteurs pour en discuter. ●